

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2018

DCM N° 18-03-29-14

Objet : Désaffectation de locaux scolaires et de logements.

Rapporteur: Mme BORI

L'intégration progressive des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles continue d'entraîner la diminution des ayants droits susceptibles de bénéficier d'un logement par la Ville de Metz.

Aussi la Ville envisage de se séparer d'une partie du patrimoine scolaire dédié à ce besoin, ces locaux étant soit vacants soit hors d'usage.

Il s'agit :

- D'anciens logements, 6 Rue Notre Dame de Lourdes (9 logements),
- D'anciens logements aux 3 et 5 Rue des pensées (2 logements),
- Du bâtiment situé au 7 Rue Yvan GOLL (6 logements),
- Du Bâtiment situé au 33 Boulevard Maginot (4 logements),
- Du bâtiment situé au 24 Rue Faulquenel (6 logements).

Il est précisé que la Ville de Metz détient actuellement des logements permettant de répondre à d'éventuels besoins.

Il est proposé au Conseil Municipal de désaffecter ces locaux du Patrimoine scolaire.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le courrier daté du 6 février 2018 de Monsieur le Préfet de la Moselle après avis du Directeur des Services de L'Education Nationale de la Moselle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- La désaffectation des locaux et terrains cités précédemment,

AUTORISE :

- Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités administratives et à signer tout document se rapportant à cette procédure.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Territoires éducatifs
Commissions : Commission Enfance et Education
Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ